

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
du mardi 12 février 2019 à 19 heures 30 en mairie, en séance publique,
sous la présidence de M. le Maire d'YVOIRE.

L'an deux mil dix-neuf, le douze février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François KUNG, Maire d'Yvoire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 février 2019 (*date de télétransmission*)
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Quorum : 8

Etaient présents : Jean-François KUNG, Aline DURET, Georges COLLOMB, Valérie BAUD-LAVIGNE, Corinne CHESSEL, Guillaume SAILLY, Paul JACQUIER-DURAND, Patrice BLOMME, Evelyne JACQUIER-TREBOUX, Dominique THIOLLAY, Eric BAILLOT (*a quitté la séance à 20 heures 25*), Gérald CALMUS (*a rejoint à 19 heures 45*)

Etaient absents : Philippe FARIZON, Jérémy BAILLIF, Isabelle COLLOMB

Avait donné pouvoir : -----

A été élu secrétaire de séance : Guillaume SAILLY

M. le Maire a déclaré la séance ouverte à 19 heures 35.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré et après vote à mains levées,

Administration générale

A l'unanimité,

ADOpte, sans observation, le compte-rendu de la dernière séance publique de Conseil Municipal du 10 décembre 2018 tenue sous la présidence du Maire.

Monsieur Gérald CALMUS, Conseiller Municipal rejoint la séance à 19 heures 45.

Mise en vente de l'ensemble du tènement communal des Rossets pour l'aménagement d'un nouveau quartier suivant cahier des charges portant appel à projets par procédure de consultation restreinte

Par délibération du 15 mai 2018, le Conseil Municipal a souhaité le concours du CAUE74 pour l'accompagner dans le cadre de l'étude du projet de vente à un aménageur du tènement foncier

communal, sis lieudit « Les Rossets » 434 route d'Excenevex, cadastré section B parcelle n° 86 d'une contenance de 15 180 m², dans le but de la réalisation d'un programme de logements dont 25 % de locatif aidé, ainsi que de locaux pour services et commerces (professions médicales, paramédicales, accueil micro-crèche, commerce multiservices de proximité,...) attendus de la population locale conformément aux prescriptions qui ont prévalu au rachat du terrain par la Commune d'YVOIRE à l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie en 2017, d'une part ; aux dispositions d'urbanisme définies au travers de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) au PLU approuvé modifié du 18 juillet 2017 s'agissant de la zone UCd, d'autre part.

M. le Maire a présenté les éléments constituant le cahier des charges ainsi élaboré, fruit de huit mois de travaux et réflexions menés en concertation entre l'équipe d'ingénierie du CAUE 74 et les membres de la Municipalité et de la Commission municipale d'urbanisme, aux fins de permettre à la Commune d'YVOIRE de lancer maintenant l'appel à projets auprès des promoteurs pressentis en vue de la cession du terrain à celui qui, au terme de la consultation, sera retenu par le conseil municipal pour réaliser l'acquisition du terrain et la construction du nouveau quartier des Rossets selon le programme d'aménagement déclaré lauréat.

Le cahier des charges définit le programme de l'appel à projet, prévoit les modalités et les critères pour la sélection du promoteur et fixe le calendrier prévisionnel de la procédure de consultation dite « restreinte » pour la cession du terrain par la commune.

M. le Maire a proposé la consultation des neuf sociétés d'aménagement ci-après désignées relativement à cette opération, savoir :

- TERACTEM à Annecy (74000);
- CHABLAIS HABITAT à Thonon-les-Bains (74200) ;
- PEGASUS DEVELOPPEMENT à Lyon (69007);
- IMMOVILLE à Fontenay-sous-Bois (94120) ;
- BETRIM à Grenoble (38000);
- SAGEC à Douvaine (74140) ;
- ALPINA Immobilier à Annecy-le-Vieux (74940) ;
- EDIFIM à Cran-Gevrier (74960) ;
- REGIE SAINT-PIERRE à Lyon (69006).

Les candidats devront avoir remis leur offre au plus tard le 30 avril 2019 à 12 heures en mairie d'YVOIRE.

A l'unanimité,

A APPROUVE l'ensemble des éléments présentés constituant le cahier des charges portant appel à projets en vue de la vente du terrain communal des Rossets, cadastré section B parcelle n° 86 d'une contenance de 15 180 m², pour la réalisation d'un programme de logements, commerce et services pour le développement socio-économique du territoire communal et des services de proximité à la population locale ;

A DONNE mandat au Maire, ou en cas d'absence ou de tout autre empêchement à son représentant, pour conduire, suivant le calendrier prévisionnel présenté, la procédure de consultation restreinte auprès des neuf sociétés de promotion immobilière sus désignées qui devrait permettre, au terme de la sélection des projets remis, à l'organe délibérant de déclarer celui lauréat pour emporter la cession du terrain et la réalisation du programme immobilier ;

A CONFIRME, dans le cadre du présent appel à projet pour la cession du terrain communal des Rossets, que la Commune se réserve le droit d'interrompre le processus de vente à tout moment ainsi que la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation.

Révision des loyers de la résidence locative sociale communale « Les Cygnes »

A l'unanimité,

A APPROUVE la proposition présentée portant révision à la hausse suivant le taux de 1,25 % des tarifs des loyers des sept logements locatifs aidés de la résidence sociale communale « Les Cygnes », sise 427 chemin de la Ruaz, à compter du 1^{er} mars 2019.

La Société IDEIS est chargée de l'application de la présente décision dans le cadre du mandat qui lui a été confié par la Commune d'YVOIRE relativement à ce patrimoine immobilier.

Décision de travaux de dragage d'entretien du port de plaisance des Pêcheurs

Entendu que dans le cadre des travaux prioritaires de l'année 2019 pour les ports de plaisance sous gestion communale, il est urgent de réaliser un dragage d'entretien du bassin du port des pêcheurs durant la période des basses eaux de ce prochain printemps, tant à terre qu'au droit de la digue qui accueille exclusivement des voiliers quillards ; qu'une évaluation des volumes des sédiments sablonneux à extraire a été réalisée par bathymétrie cet automne dernier, le volume à évacuer représenterait une masse de 1926 m³ et permettrait ainsi de retrouver le fond originel du bassin ; le coût prévisionnel de l'opération, sous condition de l'obtention de l'autorisation de l'Etat de noyer les matériaux extraits au large du lac, est estimé au montant de 150 000,00 euros hors taxes, la solution technique retenue serait celle d'un pompage des sédiments déposés et ainsi sans intervention à opérer de dépose et repose des chainages mère et fille.

Considérant que le financement pouvant être assuré sur fonds propres au budget annexe 2019 des ports de plaisance ; qu'il conviendra en outre de prévoir, avant l'ouverture de la prochaine saison touristique, la réfection du cheminement piétonnier de la digue existante comprenant la vérification préalable des fourreaux d'alimentation électrique de l'éclairage public et des bornes de la plaisance.

Sur la proposition de M. le Maire,

A l'unanimité,

A APPROUVE l'engagement de travaux de dragage d'entretien au bassin portuaire du port de plaisance dénommé « des Pêcheurs » pour exécution dès le printemps 2019 dans le cadre d'une enveloppe prévisionnelle de travaux fixée à 150 000,00 euros hors taxes ;

M. le Maire a mandat pour solliciter toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de cette opération et autorisation de signature de toutes les pièces afférentes, étant entendu que le coût de l'opération sera pris en charge au budget annexe « Port de plaisance » 2019 en section de fonctionnement s'agissant de travaux d'entretien.

Projet d'acquisition d'une balayeuse-aspirateur de voirie autoportée

Entendu que dans le cadre de la politique municipale engagée pour la valorisation paysagère du centre-bourg historique labellisé « Plus Beau Village de France » et le développement de sa fréquentation touristique journalière, il est devenu indispensable pour le besoin des services techniques municipaux en charge de l'entretien des voiries, places et autres espaces publics

ainsi que de la voie verte dont la commune aura avant l'été prochain l'entretien d'un kilomètre supplémentaire de voirie (*les travaux ont démarré sur le terrain le 11 janvier 2019*) d'être équipé d'une balayeuse-aspirateur autoportée performante ; que cet équipement hautement technique doit apporter également une réponse auprès des services adaptée à l'obligation de l'emploi de zéro pesticide dans les collectivités territoriales ; le coût de l'équipement est évalué au montant de 100 000 € hors taxes ;

A l'unanimité,

A DONNE son accord au projet d'acquisition d'une balayeuse-aspirateur de voirie autoportée d'un coût estimatif prévisionnel de 100 000,00 euros hors taxes pour le besoin des services techniques municipaux ;

A DIT que les crédits nécessaires au financement de cette opération acquisitive seront ouverts au budget Principal 2019 en section d'investissement.

M. le Maire a mandat pour l'exécution de la présente décision et notamment pour la recherche de toute subvention possible auprès de l'Agence régionale de l'Eau en considération de la charte « *objectif zéro pesticide* » intervenue en 2013 avec la Commune d'YVOIRE.

Approbation du rapport de la CLECT du 11 décembre 2018 de THONON Agglomération

Considérant l'ensemble des termes du rapport du 11 décembre 2018 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération « THONON Agglomération » s'agissant de l'analyse des coûts transférés par les communes à l'intercommunalité en suivi des prises de compétences portant dans les domaines de la politique locale du commerce et du soutien aux activités commerciales, de l'action sociale d'intérêt communautaire, de la culture et lecture publique et autres révisions statutaires de compétence facultative ; rapport communiqué à toutes les communes membres de THONON Agglomération, reçu en mairie d'YVOIRE le 26 décembre 2018 les conseils municipaux étant invités à se prononcer sur ledit rapport sous délai de trois mois à dater de la notification faite ;

Considérant que la commune d'YVOIRE n'est pas impactée par les éléments du présent rapport, le montant annuel de son attribution de compensation demeurant fixé 75 062,00 euros à l'issue des derniers travaux de la CLECT.

A l'unanimité,

A APPROUVE, sans formuler d'observation particulière, le rapport du 11 décembre 2018 de la CLECT de la Communauté d'Agglomération « THONON Agglomération » suivant les termes du document présenté annexé à la présente délibération.

Animations 2019 – Subvention à l'association « Rêveries Vénitiennes »

Sur la proposition de M. le Maire,

A l'unanimité,

A DECIDE d'allouer une subvention au montant de 1 300,00 euros à l'association loi 1901 « Rêveries Vénitiennes » en soutien à son organisation de l'édition 2019 de la « *Parade Vénitienne* » qui aura lieu les 18 et 19 mai prochains à YVOIRE.

M. le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Demande de location du logement communal « Fitzgerald »

Considérant la demande de location d'un logement communal présentée par Mme EHRHART, exerçant une activité de kinésithérapeute à YVOIRE depuis juillet 2017 au 47 chemin de la Ruaz ;

Considérant que la Commune d'YVOIRE ne dispose pas de logement de son patrimoine immobilier susceptible de pouvoir être donné en location d'ici à la fin de l'année sans obérer ses propres besoins pour le logement de ses personnels en prévision d'emplois à pourvoir ;

A l'unanimité,

A ACTE la situation présente du parc immobilier communal telle que rapportée par M. le Maire empêchant toute possibilité de réponse favorable à Mme EHRHART.

Monsieur Eric BAILLOT, Conseiller Municipal quitte la séance à 20 heures 25.

Cession du véhicule utilitaire Renault MASTER immatriculé 1154 YW 74

Considérant que dans le cadre du marché public de fourniture conclu par M. le Maire avec le Garage RENAULT à Thonon-les-Bains pour l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire Master fourgon à l'état neuf d'une valeur de 19 820,40 euros hors taxes, le fournisseur offre à la Commune d'YVOIRE le prix de 1 800 euros nets pour la reprise de l'ancien véhicule 1154 YW 74 mis hors service ;

A l'unanimité,

A APPROUVE la cession au prix de 1 800,00 euros nets du véhicule utilitaire communal immatriculé 1154 YW74 au Garage RENAULT à Thonon-les-Bains. Le produit afférent sera constaté au budget Principal 2019 par la passation des écritures comptables réglementaires relatives à la cession de biens.

Communications diverses

Mme Valérie BAUD-LAVIGNE, Maire-Adjointe a fait part de la décision de l'Education Nationale pour l'ouverture d'une 10^{ème} classe dans les écoles du SIVU EXCENEVEX-YVOIRE lors de la prochaine rentrée de septembre 2019.

M. Gérald CALMUS, Conseiller Municipal, a rapporté de l'action du SYANE en faveur du développement du numérique dans les écoles du Département de la Haute-Savoie, l'information intéressant le SIVU EXCENEVEX-YVOIRE.

**VU Le Maire,
Jean-François KUNG**

